

MAIRIE DE MUTIGNY



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} Mars 2022

Présents : JC.CUGNET – C.DROMARD – C.FORT – MA.HUMBERT – X.HUSSON – G.LHEUREUX – MC.REMY – M.ZIMMERLIN

Excusées : C.BEGUINOT, pouvoir à MC.REMY – C.LAPERSONNE, pouvoir à X.HUSSON

1/ Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022 :

Conformément au code général des collectivités territoriales en son article L 1612-1, dans le cas où le budget de la commune n'a pas été adopté avant le 1er Janvier de l'exercice auquel il s'applique, le Maire est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, préalablement au vote du budget primitif 2022, le Maire peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2021, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Cette autorisation du conseil municipal doit être précise quant au montant et à l'affectation de ces crédits. Il est précisé que cette autorisation ne signifie évidemment pas que les crédits concernés seront effectivement engagés.

Afin d'assurer une continuité de fonctionnement de service, le conseil municipal donne l'autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement 2022, hors restes à réaliser, comme suit :

Chapitre-Libellé-Nature	Crédits ouverts en 2021	Montant autorisé avant le vote du BP 2022
Chapitre 20 - Immobilisation incorporelles	8350.00€	2087.50€
Chapitre 21 – Immobilisation corporelles	499 798.02€	124 949.50€

MAIRIE DE MUTIGNY



2/ Convention de servitude pour l'implantation d'un poste de transformation de courant

électrique : Madame le Maire informe le conseil municipal qu'une convention de servitude a été conclue avec ENEDIS pour l'implantation d'un poste de transformation de courant électrique sur la parcelle C 203 Montflambert.

Le conseil municipal entérine la convention de servitude conclue avec ENEDIS.

3/Adhésion à la fondation du patrimoine : Madame le Maire présente au conseil municipal la proposition d'adhésion à la fondation du patrimoine pour l'année 2022, association reconnue d'utilité publique, qui a pour mission première la conservation et la valorisation du petit patrimoine local.

Il est donc proposé au conseil municipal l'adhésion à cette association pour l'année 2022, pour un montant de 55€ (commune de moins de 500 habitants) qui valide cette proposition.

4/Choix de l'entreprise pour les travaux de la route de Montflambert : suite à l'appel d'offres lancé et après étude des 7 dossiers des entreprises, le conseil municipal retient l'offre d'Eiffage pour un montant de 92.000 € HT.

5/Questions diverses :

- **Modification de la route d'accès à l'hôtel** : **UPSIDEPartners**, société qui a repris derrière QUADRAL (Clément Hennequin) la présidence de la Maitrise d'Ouvrage de l'opération « Mutigny Resort Hôtel » souhaite modifier le tracé de la route pour permettre un accès plus facile des véhicules. Des discussions sont en cours et une prochaine réunion d'échanges est prévue le jeudi 3 mars à 16h30 avec toutes les parties prenantes (commune, constructeur, propriétaire du terrain).

- **Coupure de l'éclairage public** : la commune réfléchit à couper l'éclairage la nuit (entre minuit et 5h) pour des raisons environnementales notamment et de pollution visuelle. Dans un premier temps, une phase test sera déployée.

- **Panneau d'information municipale** : l'acquisition d'un nouveau panneau est en cours afin d'assurer la bonne information de tous les habitants.

- **Formation aux premiers secours** : suite à l'installation d'un défibrillateur sur le bâtiment de la mairie, la commune s'est renseignée pour organiser une formation aux premiers secours, qui serait assurée par les pompiers. Un courrier d'information sera prochainement envoyé aux habitants pour participer à une matinée de formation gratuite puisque la commune prendra à sa charge les frais d'inscription.

- **Camion pizza** : encore en création, un camion pizza s'installera un mardi soir sur deux, à partir de mai, à côté de la salle des fêtes.

MAIRIE DE MUTIGNY



- Boulodrome : suite à l'installation de l'aire de jeux pour enfants, le boulodrome a disparu mais le projet d'en créer un nouveau est toujours d'actualité. L'emplacement exact et l'installateur doivent encore être réfléchis.

- Implantation d'un nichoir à muscardins (petit mammifère arboricole protégé en France) : les bois de la commune de Mutigny ont été identifiés pour accueillir un nichoir qui fera l'objet d'une étude scientifique conduite par le Parc naturel régional de la Montagne de Reims. Madame le Maire donne son accord pour cette pose.

Fin de la réunion à 21h15

Le prochain conseil municipal est prévu le lundi 11 avril 2022, à 18h30, salle du conseil.